

RÈGLEMENT DU CONCOURS

“Gagnez votre business lunch chez Gault&Millau”

1. OBJET

Le concours “Gagnez votre business lunch chez Gault&Millau” est organisé par Orange Belgium sa, sous le numéro d'entreprise 0456.810.810, situé au Avenu de Bourget 3, 1140 Bruxelles.

Ce concours s'adresse aux entreprises qui deviendront clientes pendant les 7 semaines du concours dénommées-ici « nouveaux clients ».

- Sur la base de ce concours, 42 « nouveaux clients », tirés au sort, pourront gagner des chèques-cadeaux d'une valeur de 50 euros chacun, à valoir sur un business lunch dans l'un des restaurants primés par le guide Gault&Millau¹. A partir du 12 juillet et jusqu'au 29 août 2021, chaque semaine, 6 « nouveaux clients » (2 de chaque région belge) gagneront chacun un chèque-cadeau.

Le présent règlement du concours a été élaboré pour ce concours et régit toutes ses modalités. Quiconque participe au concours déclare avoir lu, compris et accepté ces règles et la déclaration de confidentialité d'Orange Belgium sa sans aucune réserve.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours “Gagnez votre business lunch chez Gault&Millau” n'est ouvert qu'aux participants de la catégorie dénommée ci-dessous.

1. Seuls, les « nouveaux clients » d'Orange Belgium qui auront signé un contrat Shape d'au moins 5 cartes et avec un maximum de 50 cartes au total pour une durée de 24 mois, durant les 7 semaines du concours, sont éligibles pour gagner les prix.

Orange Belgium sa a le droit de refuser à toute personne le droit de participer au concours “Gagnez votre business lunch chez Gault&Millau”. La participation est exclue pour toute personne directement ou indirectement impliquée dans l'organisation du concours. En cas d'abus, de tromperie ou de fraude,

¹ La liste des restaurants sera indiquée sur le chèque-cadeau officiel Gault&Millau (voir conditions sur le chèque-cadeau officiel G&M).

Orange Belgium sa se réserve expressément le droit d'exclure le ou les participants concernés de participer à ce concours.

2. DEROULEMENT DU CONCOURS

- Les gagnants « nouveaux clients » seront tirés au sort chaque semaine sur base des critères précédemment établis (6 gagnants de chaque région (2 par région) chaque semaine - en fonction du code postal du siège social).
- La participation au concours est possible entre le 12 juillet et le 29 août 2021 compris.
- Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois au concours "Gagnez votre business lunch chez Gault&Millau".
- Les gagnants seront contacté par la suite et les prix leurs seront envoyés par mail.

3. PRIX

Les gagnants « nouveaux clients » remportent des chèques-cadeaux, d'une valeur de 50 euros chacun, à valoir sur un business lunch dans l'un des restaurants primés par le guide Gault & Millau².

Orange Belgium sa n'est pas responsable des dommages directs ou indirects liés à un prix gagné. Orange Belgium sa contactera chaque gagnant par e-mail pour déterminer les modalités d'attribution du prix. Si aucune réponse n'est reçue dans les 2 jours ouvrables, Orange Belgium sa se réserve le droit d'attribuer le prix à un autre participant.

4. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Orange Belgium sa déclare que toutes les données personnelles avec lesquelles il entre en contact pendant le concours seront traitées conformément au Règlement 2016/679 (RGPD). Orange Belgium sa fait également référence à la déclaration de confidentialité du site business.orange.be. En participant, les participants conviennent que s'ils gagnent un prix, ils peuvent éventuellement être publiés avec une photo et un nom sur le site Internet et les médias sociaux d'Orange Belgium sa.

5. MODIFICATION DES RÈGLES DU CONCOURS

Orange Belgium sa se réserve le droit de modifier, reporter, écourter ou retirer le concours "Gagnez votre business lunch chez Gault&Millau" - ou une partie ou une partie de celui-ci - si les circonstances l'exigent. Aucune compensation d'Orange Belgium sa n'est due aux participants pour cela et aucun recours n'est

² La liste des restaurants sera indiquée sur le chèque-cadeau officiel Gault&Millau (voir conditions sur le chèque-cadeau officiel G&M).

possible contre de telles décisions d'Orange Belgium sa. Orange Belgium sa peut à tout moment apporter des modifications à la réglementation en effectuant un reporting sur le site business.orange.be.

6. VARIA

Toutes les informations supplémentaires et toutes les communications de Orange Belgium sa dans le cadre du concours "Gagnez votre business lunch chez Gault&Millau" s'applique dans le cadre de ce règlement.

Les erreurs d'impression, de jeu, de composition, électroniques ou autres ne peuvent être invoquées pour justifier une quelconque obligation d'Orange Belgium sa.